

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 AVRIL 2011**

- 019/2011 : "fixation des taux d'imposition 2011"

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2011

M RAGU présente le dossier en rappelant que depuis 1996, les taux d'imposition locaux sont fixés comme suit :

Taxe d'Habitation	9,83
Taxe Foncière Bâti	13,18
Taxe Foncière Non Bâti	49,03

La reconduction de ces taux sur les bases d'imposition prévues, telles qu'elles ont été estimées pour 2011, produit les valeurs suivantes :

	Produits 2010	Produits 2011	Ecart 2010/2011
T.H	1 184 040 €	1 212 432 €	28 392 €
F.B	1 114 501 €	1 132 030 €	17 529 €
F.N.B	30 739 €	31 722 €	983 €
<i>Total</i>	<i>2 329 280 €</i>	<i>2 376 184 €</i>	<i>46 904 €</i>

Il est proposé au Conseil de reconduire les mêmes taux d'imposition pour 2011 qu'en 2010, soit

Taxe d'Habitation :	9,83
Taxe Foncière Bâti :	13,18
Taxe Foncière Non Bâti :	49,03

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **par 22 voix POUR** et **7 ABSTENTIONS** (M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme BERGER-JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON, M. GAUTRELET)

FIXE les taux d'imposition pour 2011 à l'identique de ceux de 2010, soit :

Taxe d'Habitation :	9,83
Taxe Foncière Bâti :	13,18
Taxe Foncière Non Bâti :	49,03

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 ET DES BUDGETS ANNEXES POUR LES
SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

BUDGET PRIMITIF 2011

M RAGU présente le dossier et rappelle les grandes masses du compte administratif 2010. Il apparait un excédent de fonctionnement de 680 319.44 € et un déficit d'Investissement de 67 951 € soit un résultat de clôture total de 1 272 455.93 €.

Concernant la fiscalité locale, il apparait, hors inflation, les équivalences suivantes :

	1996	2011
A Etréchy	100	100
Taux moyen national de TH	100	186
Taux moyen départemental de TH	100	180

L'endettement contenu de la commune fait apparaître une moyenne d'endettement de 875 € en 2011. Les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 20% par rapport aux communes de 5 000 à 10 000 habitants (moyenne 2009).

Ce budget propose ainsi un programme d'investissement important et ambitieux pour 2011. En effet, la moyenne d'investissement de 2007 à 2010 s'établit à 2314 K€, contre 3500K€ pour le budget 2011.

De plus, le Conseil sera appelé à délibérer sur un budget supplémentaire, et ce pour les trois budgets. En effet, concernant le budget général, des opérations importantes sont inscrites, sollicitant plusieurs subventions. La notification de ces dernières ne nous étant pas encore parvenues, le montant des dépenses d'investissement a été amputé à due concurrence des subventions attendues (STIF, Conseil Général, Conseil Régional).

Les budgets annexes étant dans la même situation, concernant la désodorisation de la station de séchage des boues pour le budget de l'assainissement, et l'interconnexion pour l'approvisionnement d'eau potable pour le budget de l'Eau, ces deux budgets seront votés en suréquilibre afin d'utiliser les excédents pour effectuer les Travaux.

On observe également une stabilité des grands postes en Fonctionnement, qu'il s'agisse des charges à caractère général et des charges de personnel.

Concernant l'Investissement, les grands postes de dépenses sont déclinés comme suit :

- la fin des travaux du parking de la Gare (600 000 €) dont 133 000 € de subventions relatives au parvis et au quai d'autobus. La commission du STIF statuant sur l'octroi de ces subventions se réunit mi mai.
- la fin de la 3^{ème} tranche des liaisons douces, Avenue d'Orléans, qui débutera dans deux à trois semaines. (280 000 €)
- une enveloppe de 348 200 € pour la voirie et le trottoirs
- 230 000 € pour la Route de Vaucelas (dont 200 000 € de subventions attendues pour 2011 et 200 000 € de subventions attendues pour 2012). Cette opération s'étalant sur plusieurs années, le montant de 230 000 € n'est pas le montant total de l'opération.
- 200 000 € sont inscrits afin d'acquérir un terrain pour une liaison douce entre Etréchy et le hameau de Fontainliveau
- 390 000 € pour l'installation d'un ascenseur en Maire ainsi que la pose d'une dalle béton au 2^{ème} étage, dans le but d'y aménager des bureaux

Concernant les recettes, il est à noter :

- 350 000 € pour la cession d'un terrain communal dans la ZAC
- 67 000 € de participation pour voie et réseaux pour les logements de la rue de la Roche Benotte
- 850 000 € d'emprunt

M BERNARD réitère ses remarques de l'an dernier concernant la présentation indigeste de ce budget. Il souhaiterait également une répartition par secteur d'activité (scolaire, culture...).

M RAGU répond que cette répartition sera effectuée lors de la présentation du compte administratif.

M BOURGEOIS indique qu'une répartition par secteur permettra à l'opposition d'exploiter les variations constatées d'une année à l'autre. En effet, des efforts particuliers seront portés l'année N sur le scolaire, puis l'année N+1 sur la culture, etc....

M HERVOIR s'interroge sur l'acquisition du terrain en bordure de RN20. Quel en est l'intérêt et le coût ?

M BOURGEOIS répond que la gestion d'une commune doit intégrer l'avenir. Le désenclavement du Hameau de Fontainliveau étant une nécessité à terme, il apparaît nécessaire de réaliser une voie de décélération. Une fois la maîtrise foncière totale acquise, une voie sera créée entre la RN20 et la voie de chemin de fer. Il est aujourd'hui possible, pour la commune, d'acquérir une propriété sur un terrain non constructible (le droit de préemption est donc impossible). La commune a donc fait une proposition amiable à 200 000 € en se basant sur l'estimation des domaines (220 000 €).

Le Lavoir des Lavandières n'existerait pas aujourd'hui si d'autres avant nous n'avaient pas su prévoir l'avenir.

M HERVOIR se demande pourquoi le Conseil Général ne le prend pas à sa charge.

M. BOURGEOIS répond qu'il s'est rendu au Conseil Général avec M Barrier et Mme Campion et qu'une réponse négative leur a été opposée.

M. GAUTRELET confirme l'insuffisance en matière de sécurité sur la RN20 par le Conseil Général. Il s'interroge également sur l'identité de l'entreprise souhaitant acheter un terrain dans la ZAC.

M. BOURGEOIS répond qu'il s'agit d'une entreprise de transport déjà basée à Etréchy.

M. HERVOIR demande si le montant élevé de 60 000 € inscrit pour la vidéosurveillance ne constitue que de l'Investissement.

M. BOURGEOIS répond par l'affirmative. En effet, la volonté est que tout soit regroupé à la Police Municipale. Cet Investissement se place donc dans une démarche globale. La commune n'étant pas câblée, les images seront reliées par voie hertzienne avec un relais entre les locaux de la Police Municipale et le Centre Culturel.

M. RAGU ajoute qu'à chaque enfouissement de réseaux, une gaine supplémentaire est passée à cet effet.

M. GAUTRELET s'interroge quant à la mise aux normes des bâtiments publics.

M. BOURGEOIS répond que les travaux d'accessibilité sont effectués en fonction des moyens. Avec la mise en place d'un ascenseur, les 2 étages seront accessibles. Concernant les écoles, l'Etat fait obligation aux communes de pouvoir accueillir des enfants handicapés dans une des écoles de la commune, ce qui est le cas du groupe scolaire Saint Exupéry.

M. GAUTRELET considère que toutes les écoles devraient être accessibles.

M. BERNARD demande où en est le plan d'accessibilité voirie.

M. BOURGEOIS rappelle qu'il avait proposé aux communes de la Communauté de réaliser un diagnostic commun pour la voirie et les bâtiments publics. Néanmoins, les petites communes ont pu faire réaliser leur diagnostic gratuitement. Concernant Etréchy, une entreprise travaille actuellement sur ce diagnostic avec l'Association des Paralysés de France.

Vu le projet présenté,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, par **22 voix POUR, 7 ABSTENTIONS** (M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme BERGER-JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON, M. GAUTRELET)

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2011 qui trouve son équilibre à **5 868 276. €** en fonctionnement et **4 204 797.00 €** en section d'investissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le projet présenté,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, par **22 voix POUR, 7 ABSTENTIONS**
(M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme BERGER-JUBIN, M. HERVOIR,
Mme DAMON, M. GAUTRELET)

APPROUVE le budget assainissement pour l'exercice 2011 à **409 644 €** en exploitation et à **468 873 €** en investissement.

BUDGET EAU

Vu le projet présenté,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, par **22 voix POUR, 7 ABSTENTIONS**
(M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme BERGER-JUBIN, M. HERVOIR,
Mme DAMON, M. GAUTRELET)

APPROUVE le budget eau pour l'exercice 2011 à **71 304 €** en exploitation et à **134 136 €** en section d'investissement.

Etréchy ensemble et solidaires